

Mr le maire rappelle les délibérations votées par le conseil municipal depuis le lancement par l'ARS en décembre 2012 d'une étude pour élaborer un nouveau projet de santé pour la Tarentaise (plus exactement l'arrondissement d'Albertville).

Le 22/01/2013, le CM de Moûtiers a déploré l'acharnement depuis 20 ans à mutiler l'hôpital de Moûtiers par des décisions administratives, malgré ses savoir-faire historiques notamment le SMUR et la chirurgie osseuse, malgré les besoins du territoire en service public de santé ; il a déclaré la nécessité de cet hôpital de proximité avec des services d'urgence, de chirurgie et de médecine ouverts toute l'année ; il a également demandé que le Collectif d'usagers soit représenté au comité de pilotage

Le 9/07/2013, à l'unanimité, vote du RETRAIT de la délibération ayant approuvé la fusion Moûtiers-Albertville en 2004, en considérant que les objectifs dévolus à la fusion des Centres Hospitaliers d' Albertville et Moûtiers n'ont pas été atteint, que la fusion n'a pas apporté d'amélioration financière, ni d'amélioration des conditions de travail du personnel (bien au contraire), déplorant que l'activité de l'hôpital de Moûtiers n'ait cessé de décroître depuis la fusion, sans pour autant améliorer la situation d'Albertville, voyant que l'hôpital de Bourg Saint Maurice, qui a refusé la fusion, a été conforté. Le conseil Municipal a demandé la prise en compte des spécificités des temps de parcours en secteur de montagne, et la variation de population très importante selon les saisons, qualifiant d'HÔPITAL de MONTAGNE l'établissement de Moûtiers. Il a demandé une nouvelle forme de gouvernance des 3 hôpitaux de Tarentaise, mettant sur le même niveau les trois établissements qui devraient se spécialiser et coopérer tout en conservant leur propre dynamique.

Le 17/09/2013, à l'unanimité, vote d'une MOTION de SOUTIEN à l'HÔPITAL de MOÛTIERS, demandant la prise en compte de la nécessité d'un hôpital de plein exercice avec chirurgie, déplorant les insuffisances de l'étude KPMG et demandant un délai pour la réalisation d'une étude complémentaire à prendre en considération avant toute décision

Ayant pris connaissance des résultats de l'étude complémentaire commanditée par la CCCT, la CCVA et VVT, et notamment que :

- La comptabilité analytique montre que l'établissement de Moûtiers est financièrement excédentaire, du fait notamment de la chirurgie et du SMUR hélicopté, alors que le CHAM est en déficit chronique depuis 2010
- La suppression de la chirurgie à Moûtiers en intersaison (depuis 2010) ne se traduit pas par un report des patients sur l'établissement d'Albertville, augmentant ainsi la « fuite des patients »
- 21000 habitants du territoire concerné se trouvent à plus de 30 mn d'un hôpital, ce chiffre passant à près de 56 000 si les urgences de Moûtiers sont supprimées
- Sans services de chirurgie avec anesthésistes, pharmacie, banque de sang, dans les mêmes locaux, le maintien des urgences et du SMUR sont compromis à très court terme, une telle situation étant très difficile à gérer par les services de secours,

Ayant pris connaissance du projet défendu par le Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers de développer la CHIRURGIE OSSEUSE à Moûtiers, toute l'année, pôle de compétence en traumatologique et orthopédique, projet qui cumulerait des avantages au sens de l'intérêt général:

- Réponse aux besoins vitaux des stations de sports d'hiver, des résidents, qui ont besoin d'un hôpital de proximité (déjà souvent à plus de 30 mn)
- Recul de la fuite des patients vers les cliniques, en attirant les soins de prothèse en toute saison à Moûtiers

- Viabilité et efficience du service d'urgences et de SMUR
- Moindre dépense pour les services de secours (SDIS) et de transports
- Activité bénéficiaire du site de Moûtiers confortée : diminution du déficit du CHAM
- Moindre investissement dans le plan de développement des 3 hôpitaux puisque valorisation des locaux de Moûtiers très bien conçus
- Cette économie dans les investissements hospitaliers donnerait une meilleure latitude pour débloquer les moyens de financer les EHPAD, à Albertville et à Moûtiers.

Constatant les problèmes méthodologiques graves concernant l'étude conduite par l'ARS avec le cabinet KPMG, imposant des choix en amont et refusant obstinément à une étude d'impact comparative de plusieurs scénarios, et refusant la participation au CoPil de représentants du personnel, des usagers dont le collectif citoyen du secteur moûtierain, et des maires de montagne

Le conseil municipal,

SOUTIENT le projet de pôle de compétence en chirurgie osseuse, traumatologique et orthopédique à Moûtiers, complémentaire des autres établissements, seul garant de rééquilibrer financièrement le CHAM et de maintenir les urgences à Moûtiers

DEMANDE instamment à Mme la Ministre de surseoir à toute décision tant que des études d'impact comparatives n'auront pas été conduites avec tous les critères d'analyse pertinents au sens de l'intérêt général:

1. L'objectif que la population ait accès à un hôpital avec service d'urgences à moins de 30 mn
2. La technicité et l'efficience des équipes
3. les FINANCES PUBLIQUES : budgets INVESTISSEMENTS et FONCTIONNEMENT des hôpitaux, des cabinets médicaux, Assurance maladie, SDIS, SMUR et autres transports
4. les activités économiques et l'emploi (dans le cadre de la préparation du SCOT Tarentaise-Vanoise, la CCI a jugé indispensable le maintien d'un hôpital de proximité à Moûtiers, c'est-à-dire « aux pieds des pistes »)
5. l'impact sur l'environnement (limiter les flux de circulation et les émissions de GES)
6. l'impact sur les patients et leur famille (accès, déplacements, dépenses des ménages +ou- mutualisées, surcoûts en secteur privé)

REFUSE les choix préétablis dont la pertinence n'est pas démontrée, comme celui qu'il ne devrait plus y avoir de service de chirurgie à Moûtiers, alors que celui-ci était il y a peu le plus compétent, le plus efficient, le plus utile

DEMANDE instamment que le CoPil soit élargi dans sa composition aux représentants du personnel non médical (les syndicats), des usagers (dont le collectif moûtierain), et des maires de stations.